

## Projets de simplification administrative

L'évolution des missions et du rôle du Registre national doit être inscrite dans sa loi organique.

Enfin, depuis quelques années, grâce à l'application "mondossier"; le citoyen peut contrôler en ligne en s'authentifiant à l'aide de sa carte d'identité, ses données enregistrées au Registre national ainsi que l'utilisation de celles-ci.

Un projet a été initié afin de permettre d'introduire via la même application, sa déclaration de changement d'adresse, celle-ci étant automatiquement communiqué à la commune. Ce projet cadre avec l'objectif visant à considérer le citoyen comme un partenaire non seulement au niveau du contrôle de ses données et de leur utilisation mais également un partenaire dans la gestion de celles-ci. Il sera mis en opérationnel début 2010